

Je vous invite, mes chers collègues, à :

- 1 - DECIDER** de l'attribution de l'indemnité de Conseil du receveur municipal, au taux de 100 % pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres 2016,
- 2 – ACCEPTER** le versement de la mission de conseil au poste d'Arles Municipale et Camargue,
- 3 - PRECISER** que le montant de l'indemnité de Conseil pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2016 s'établit à 306,86 €, duquel il convient de soustraire les prélèvements obligatoires CSG, RDS et 1 % solidarité, soit un montant à verser au bénéficiaire de 279,70 €.
- 4 – PRECISER** que le montant de la dépense est porté au Budget 2017 par rattachement des dépenses de l'exercice antérieur.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

